

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

ion	Date	
	2016-06	-14
férence du client	•	
férence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	No./N° VI	ИE
- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Pacific Daylight Saving Time PDT
	_	
ser toutes questions à:	I	yer ld - ld de l'acheteur
ne	FAX No.	- N° de FAX
	() -	
es, and Construction:		
	férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS - L'invitation pre ferein - Précisé dans les p : Other-Autre: ✓ ser toutes questions à:	férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VI - L'invitation prend fin ferein - Précisé dans les présentes Cother-Autre: Ger toutes questions à: Bu REAL No. () -

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)
Signature	Date



Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

XLV-6-39035

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Exigences relatives à la sécurité	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	Besoin	
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	8
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	11
	E A - BESOIN	
	E B - BASE DE PAIEMENT	
FORMU	LAIRE A - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ	15

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

Id de l'acheteur - Buyer ID x lv 585 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TITRE: COMPRESSEURS D'AIR PORTATIF

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Besoin

La Garde côtière canadienne (GCC) a besoin de quatre (4) compresseurs d'air portatifs pour effectuer l'entretien et la fabrication d'actifs d'Aides à la navigation (PAN) et de Services de communication et de trafic maritimes (SCTM).

1.2.1 Delivery

Bien que la livraison soit demandée pour le 12 Août 2016 à l'emplacement suivant :

Garde côtière canadienne 25 Huron Street, Victoria, BC

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours (5) civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A N° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copy papier)

Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

N° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A N° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $x lv 585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

F1705-160021 XLV-6-39035

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La totalité des spécifications techniques et des documents descriptifs doivent être fournis de pair avec le produit proposé. À défaut, la proposition sera jugée irrecevable.

Pour démontrer leur conformité aux exigences techniques, les soumissionnaires doivent inclure dans leur offre technique au moins ce qui suit:

- (a) le tableau en le Formulaire A Formulaire d'attestation de la conformité technique, dûment rempli, indiquant la conformité aux spécifications, et comportant des renvois à la documentation d'appui et aux brochures techniques incluses dans la soumission ;
- (b) les brochures techniques et les documents d'appui, avec renvois à l'annexe A, les renseignements pertinents démontrant la conformité devant être clairement marqués.

Les renseignements à remplir par le soumissionnaire sont laissés en blanc (_____); veuillez remplir les espaces comme il convient.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points visés par les critères d'évaluation de la soumission. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la Demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent établir des renvois (numéros d'alinéa et de page) aux endroits où le sujet est déjà traité.

Il incombe au soumissionnaire de fournir une soumission complète et suffisamment détaillée, qui permettra une évaluation complète conformément aux critères énoncés dans la Demande de soumission.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.2 Liste de contrôle des livrables obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les livrables mentionnés ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, voici les seuls livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents de la soumission au moment de la fermeture des soumissions. Les

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID xlv585 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

Élément	Partie	Article	Description	Condition	Rempli et joint
Section I	- Soumiss	ion techncic	l ue		
1		Page de garde	Demande de propositions Document d'appel d'offres, partie 1, page 1 remplie et signée;	Obligatoire avec l'offre	
Section I	I- Soumis	sion financiè	ere		
1	Annexe B	TOUT	Annexe B – Base de paiement	Obligatoire avec l'offre	
Section II	- Attesta	tions			
1	Partie 5	5.1.1	Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction	Obligatoire avec l'offre	

3.2.2 Liste de contrôle des livrables appuyer

Si les renseignements suivants qui viennent appuyé la soumission ne sont pas présentés avec la soumission, l'autorité contractante en fera la demande au plus bas soumissionnaire, et ils devront être fournis dans un délai de vingt-quatre heures suivant la demande écrite:

Élément	Partie	Article	Description	Condition	Document provided
Section I	II - Attes	tations			
1	Partie 6	6.5.4	Représentant de l'entrepreneur	24 heures après la demande écrite	
2	Partie 6	6.10	Lois applicables	24 heures après la demande écrite	
3		Annexe C	Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée	24 heures après la demande écrite	

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées pour garantir la conformité à tous les critères techniques obligatoires décrits en Annexe A – Besoins.

4.1.1.2 Éclaircissements

Si le Canada demande des éclaircissements ou une vérification du soumissionnaire concernant son offre, le soumissionnaire disposera d'un (1) jour ouvrable, ou de toute période plus longue indiquée par écrit par l'autorité contractante, pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, son offre sera jugée irrecevable.

4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1 L'évaluation financière est exposée en détail en Annexe B Base de paiement.
- 4.1.2.2 Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier XLV-6-39035

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID x1v585 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

La Garde côtière canadienne (GCC) a besoin de quatre (4) compresseurs d'air portatifs pour effectuer l'entretien et la fabrication d'actifs d'Aides à la navigation (PAN) et de Services de communication et de trafic maritimes (SCTM).

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 12 Août 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le .

6.4.2 Emplacement de la livraison (INCOTERM 2000 DDP)

La livraison doit être faite à :

CCG Victoria Base 25 Huron Street, Victoria, BC Attention: Steve James

6.4.3 Préparation de la livraison

Les préparatifs de livraison et d'emballage doivent respecter la plus haute norme du fabricant pour le moyen de transport utilisé, pour garantir l'arrivée du produit en toute sécurité à sa destination finale.

6.4.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques du transport au lieu de destination.

6.4.5 Les délais doivent être respectés

La livraison est un élément essentiel du présent contrat. À l'exception des retards justifiables annoncés conformément à la section 11 du document 2030 Conditions générales – Besoin plus complexe de biens, le défaut de l'entrepreneur de livrer les bateaux aux dates précisées dans le présent contrat portera préjudice au gouvernement du Canada qui, à sa discrétion, pourra :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID x1v585

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a) Résilier le contrat conformément aux sections 10 (Rigueur des délais) et 30 (Manquement de la part de l'entrepreneur) du document 2030, Conditions générales;
- b) Éventuellement, modifier le contrat. La ou les dates de livraison ne seront pas reportées si l'entrepreneur n'offre pas de compensation sous forme de rajustement des prix, des garanties, des quantités ou des services à fournir.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jodi Nelson
Agent des approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Région du Pacifique - Approvisionnements, marine
Suite 401 - 1230 Government Street
Victoria, C-B Canada V8W 3X4
Téléphone: 250-363-0088

Courriel: jodi.nelson@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

st :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

Id de l'acheteur - Buyer ID x1v585 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans da l'annexe B, selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiment unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

La facture doit être faite à :

Fisheries and Oceans / Pêches et Océans
Canadian Coast Guard / Garde côtière canadienne
Marine Civil Infrastructure
25 Huron Street
Victoria, BC V8V 4V9
Attention: Clinton Hoffman

L'original de la facture doit être envoyée pour vérification :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Région du Pacifique - Approvisionnements, marine Envoyer par courriel la facture à <u>Pac.marine@pwgsc-tpsgc.gc.ca</u> Veuillez prendre note du numéro de contrat dans la ligne sujet du courriel.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021 N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $x lv 585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ XLV\text{-}6\text{-}39035 \end{array}$

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) – Marchandises excédentaires

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A

BESOIN

1.0 OBJECTIF:

La Garde côtière canadienne (GCC) a besoin de quatre (4) compresseurs d'air portatifs pour effectuer l'entretien et la fabrication d'actifs d'Aides à la navigation (PAN) et de Services de communication et de trafic maritimes (SCTM).

2.0 CONTEXTE

La GCC emploie un personnel qui est formé et accrédité pour effectuer des travaux de fabrication et d'entretien dans des sites éloignés de la CGG et qui utilise régulièrement des compresseurs d'air portatifs légers pour leurs outils pneumatiques, notamment pour les foreuses de roche de classe 60 livres. Les compresseurs d'air portatifs seront utilisés dans différents environnements comme les sites au sommet des montagnes accessibles et seront transportés par hélicoptère au moyen d'élingues, les sites d'aide à la navigation maritime accessibles au moyen de petites embarcations de 30 pieds et les sites situés à l'intérieur des terres accessibles par transport sur remorque. Les compresseurs d'air portatifs doivent obligatoirement être légers, compacts et dotés d'organes moteurs amovibles pour le transport.

3.0 PORTÉE DES TRAVAUX

i. Services requis

Le fournisseur doit livrer quatre (4) compresseurs d'air portatifs conformes aux spécifications précisées dans les exigences en matière de rendement mentionnées ci-dessous.

ii. Exigences de rendement

Chaque compresseur d'air portatif doit être autonome et fixé à une remorque à deux (2) roues et les organes moteurs sont amovibles. Chaque compresseur doit répondre aux exigences suivantes :

- a. Spécifications du moteur
 - 1. Quatre (4) cylindres
 - 2. Cylindrée entre 130 et 210 po³
 - 3. Régime nominal entre 2400 et 2900 tr/min
 - 4. Puissance nominale entre 60 et 70 HP
 - 5. Système électrique 12 volts
 - 6. Moteur diesel
- b. Spécifications du compresseur
 - 1. Apport d'air minimal de 185 pi³/min à une pression nominale de 100 psig
 - 2. Minimum de deux (2) sorties de refoulement d'air
 - 3. Réservoir de carburant d'une capacité minimale de 20 gallons
- c. Spécifications générales des compresseurs
 - 1. Mesures maximales incluant les organes moteurs :
 - a. Longueur hors tout de 140 po
 - b. Largeur hors tout de 70 po

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $x lv 585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ XLV\text{-}6\text{-}39035 \end{array}$

- c. Hauteur hors tout de 64 po
- d. Poids (sans carburant) de 2200 lb
- 2. Mesures maximales excluant les organes moteurs :
 - a. Longueur hors tout de 90 po
 - b. Largeur hors tout de 55 po
 - c. Hauteur hors tout de 55 po
 - d. Poids (sans carburant) de 2000 lb

d. Composants résistants à la corrosion

Les composants doivent résister à la corrosion et être adaptés à l'environnement dans lequel les activités sont réalisées. Les composants doivent être fabriqués en tôle galvanisée, recevoir un revêtement de peinture en poudre, comprendre un taud fabriqué à partir de matériaux composites, des charnières et des loquets en acier inoxydable et des matériaux en aluminium qui ne sont pas en contact avec des métaux dissemblables, ou des équivalents appropriés.

e. Boîte à outils

Les compresseurs doivent être pourvus d'un coffre à outils dans lequel on pourra ranger des outils et accessoires comme des tuyaux à air flexibles.

f. Pouvoir être remorqués

Les compresseurs doivent pouvoir être remorqués sur routes au moyen d'un attelage comportant des chaînes de sécurité et des crochets, un cric à vis, des feux arrière et des réflecteurs. Les compresseurs doivent être certifiés conformément aux exigences des règlements et des codes.

4.0 NORMES ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur doit s'assurer que les compresseurs d'air portatifs respectent toutes les normes et tous les règlements applicables de l'industrie et qu'ils sont cotés pour le type d'utilisation décrit dans le présent document.

N° de l'invitation - Solicitation No. F1705-160021/A N° de réf. du client - Client Ref. No. F1705-160021

N° de la modif - Amd. No.

XLV-6-39035

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv585 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

B.1 PORTABLE AIR COMPRESSORS:

Le prix ci-dessous constituera, une fois inscrit et incorporé au contrat, la base de paiement des biens décrits en annexe A.

MODÈLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX NET
		4		

Le prix de l'offre sera évalué en dollar canadien, rendu droits acquittés à destination, à l'endroit précisé à l'article 6.4.2 (selon les incotermes 2000), pour les biens visés. L'entrepreneur est responsable de la totalité des frais de livraison depuis les installations de l'entrepreneur jusqu'à destination, y compris les droits, les frais d'administration, le coût de l'assurance et les risques de transport. Les taxes ne doivent pas être incluses dans le prix offert.

DELIVERY OFFERED: While deliver	ry is requested by 12 Août 2016, the best delivery that can be
offered is:	After Receipt of Order (ARO)

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XLV-6-39035

ld de l'acheteur - Buyer ID $xlv585 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

FORMULAIRE A

Formulaire d'attestation de la conformité

Formulaire A joint à la fin du présent document.

Article n°	Formulaire A - Formulaire d'attestation de la conformité technique	Conformité Oui/Non	Documents à l'appui ou énoncé de conformité (veuillez indiquer où se trouve cette information dans votre soumission)
	A3. Exigences techniques obligatoires		
A3.a	Caractéristiques techniques du moteur		
A3.a.1	Doit être pourvu de quatre (4) cylindres.		
A3.a.2	Doit être d'une cylindrée entre 130 et 210 po³.		
A3.a.3	Son régime nominal doit être entre 2 400 et 2 900 tr/min.		
A3.a.4	Sa puissance nominale doit être entre 60 et 70 hp.		
A3.a.5	Doit être pourvu d'un circuit électrique 12 volts.		
A3.a.6	Doit être alimenté au carburant diesel.		
A3.b	Spécifications du compresseur		
A3.b.1	Doit être muni d'un apport d'air minimal de 185 pi³/min à une pression nominale de 100 lb/po².		
A3.b.2	Doit avoir au moins deux (2) sorties de refoulement d'air.		
A3.b.3	Doit être pourvu d'un réservoir de carburant d'une capacité minimale de 20 gallons.		
А3.с	Spécifications générales des compresseurs		
A3.ii	Doivent être de type monobloc installé dans une remorque à deux (2) roues de manière à permettre le retrait des organes moteurs.		
A3.c.1	Mesures maximales incluant les organes moteurs :		
A3.c.1.a	Doit avoir une longueur maximale de 140 po.		
A3.c.1.b	Doit avoir une largeur maximale de 70 po.		
A3.c.1.c	Doit avoir une hauteur maximale de 64 po.		
A3.c.1.d	Doit avoir un poids maximal (excluant le carburant) de 2 200 lb.		
A3.c.2	Mesures maximales excluant les organes moteurs :		
A3.c.2.a	Doit avoir une longueur maximale de 90 po.		
A3.c.2.b	Doit avoir une largeur maximale de 55 po.		
A3.c.2.c	Doit avoir une hauteur maximale de 55 po.		
A3.c.2.d	Doit avoir un poids maximal (excluant le carburant) de 2 000 lb.		

Article n°	Formulaire A - Formulaire d'attestation de la conformité technique	Conformité Oui/Non	Documents à l'appui ou énoncé de conformité (veuillez indiquer où se trouve cette information dans votre soumission)
A3.d	Les composants doivent résister à la corrosion, être adaptés à l'environnement dans lequel les activités sont réalisées. Ils doivent également être fabriqués en tôle galvanisée, être enduits d'une peinture en poudre, comprendre un taud fabriqué à partir de matériaux composites, des charnières et des loquets en acier inoxydable, et des matériaux en aluminium qui ne sont pas en contact avec des métaux dissemblables, ou		
A3.e	Les compresseurs doivent être pourvus d'un coffre à outils dans lequel on pourra ranger des outils et accessoires comme des tuvaux à air flexibles.		
A3.f	Les compresseurs doivent pouvoir être remorqués sur routes au moyen d'un attelage comportant des chaînes de sécurité et des crochets, un cric à vis, des feux arrière et des réflecteurs. Les compresseurs doivent être certifiés conformément aux exigences des règlements et des codes.		
A4	Le fournisseur doit s'assurer que les compresseurs d'air portatifs respectent toutes les normes et tous les règlements applicables de l'industrie et qu'ils sont cotés pour le type d'utilisation décrit dans le présent document.		

Document modifié le 7 juin 2016.